

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L ' IUT
DU 25 MARS 2005**

Etaient présents :

Collèges Enseignants :

MME RAVEZ – M.REMIENS – M.LABRAGA
M.LAUT – M.THUILLIEZ – M. SENEZ
M.PAVONE – M. FURMANIAK – M. BLIN
M.VANDEVILLE – M.AVANZATO

Collège Etudiants :

M.HERBAUX – M. DEJARDIN C- M.MEBARKIA

Collège AITOSS :

MME TURPIN – M.KRAUSS – M.CROCFER

Personnalités extérieures :
LANCELLE

M. FARREYROL - M.FRANCOIS – MME
M . SOUFFLET – M.BRIDE – M.NICOLAS – M.NOWICKI

Membres de Droit :

M. ROUZE, Directeur de l' IUT

Invités :

M.BRICOUT – M. JOUAN – M.TANGHE- M.HACHET
M.TABARY – MME RAMAN – M.DELACROIX -
M.LEZZANI
M.DELPORTE – M.BERA – M.LANGLLET- M.EBEL

Etaient excusés :

M.DESPRES – M.WASSE – M.GAZALET -

Ont donné pouvoir:

M DRAZETIC à M.REMIENS
M. DEREMETZ à MME RAVEZ
M.DEJARDIN A à M.HERBAUX
MLLE POINSIGNON à M.HERBAUX
M.GUILLAUME à M.FARREYROL
M.DESTERBECQ à M.FARREYROL
M.DUBUS à M.BRIDE
M.SNYCKERTE à M.NICOLAS
M.NOWICKI à M. LAUT
M.MATHIEU à M.BRIDE

Etaient absents :

MLLE PRUDHOMME - MLLE DUBOIS - M.LIEVAUX
M.ROGER – M. ALAMARTINE – M.PLAISANT –
M.DULION

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président FARREYROL ouvre la séance.
Avant de présenter l'ordre du jour Monsieur FARREYROL remercie Monsieur BRIDE, vice-
Président du Conseil, pour avoir assuré la présidence du conseil lors de son absence.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 2 DECEMBRE 2004

Le compte rendu du conseil du 2 décembre 2004 est adopté à l'unanimité.

2) EVALUATION DE L'IUT :

Monsieur FARREYROL donne la parole à Monsieur ROUZE, Directeur.
Monsieur ROUZE indique que l'iut de valenciennes a fait l'objet d'une évaluation par les membres de la CCN (Commission Consultative National de l'IUT) et rappelle le travail établi par les 9 chefs de départements et les collègues de la Direction dans le cadre de l'élaboration d'un document synthétisant l'activité de l'iut et de ses 9 départements de formation. La CCN a pris connaissance des documents élaborés. Certains membres ont demandé des informations complémentaires soit en venant sur place ou en consultant le chef de département concerné par téléphone.

Monsieur ROUZE fait état des conclusions écrites de la CCN.

Monsieur SENEZ demande des précisions sur les taux d'encadrements.

Madame TURPIN s'étonne que la CCN inscrive dans les points négatifs l'existence d'un chargé de mission des licences professionnelles. Monsieur ROUZE indique qu'il s'agit d'un problème d'interprétation: il existe bien un responsable pédagogique par licence professionnelle.

Monsieur BRICOUT félicite l'IUT compte tenu des encouragements émis par la CCN.

3) NOMINATION DU CHEF DE DEPARTEMENT GMP

Monsieur ROUZE indique que le mandat de Monsieur HACHET de chef du département GMP arrive à terme le 31 août 2005. Après avoir fait appel à candidature, Monsieur ROUZE indique qu'il a reçu une seule candidature au poste de chef de département. Il s'agit de Monsieur Loic LEZZANI, enseignant du département GMP de Valenciennes. Le conseil du département GMP réuni le 17 mars 2005 a émis un avis favorable à cette candidature.

Après s'être présenté, le candidat expose son projet et répond à quelques questions. Monsieur LEZZANI quitte la salle de réunion.

Le conseil se prononce favorablement à la candidature de Monsieur LEZZANI (31 VOTANTS , 5 NULS ET 26 OUI)

Monsieur FARREYROL félicite Monsieur LEZZANI et rend hommage à Monsieur HACHET qui a assuré 4 mandats de chef de département GMP en deux séquences.

4) NOMINATION DU CHEF DE DEPARTEMENT INFORMATIQUE

Monsieur ROUZE rappelle la nomination de Monsieur Pierre-Yves JOUAN en qualité de chargé de mission pour l'ouverture du département Informatique à Maubeuge. Cette mission s'achève le 31 août 2005. Un appel à candidature a été lancé. Seul Monsieur Franck EBEL a déposé sa candidature. Le conseil de département INFORMATIQUE réuni le 18 mars 2005 a émis un avis favorable à cette candidature.

Après s'être présenté, le candidat expose son projet et répond à quelques questions. Monsieur EBEL quitte la salle de réunion.

Le conseil se prononce favorablement à la candidature de Monsieur EBEL (31 votants, 31 OUI) ;

Monsieur FARREYROL félicite Monsieur EBEL et remercie Monsieur JOUAN pour son action au sein du département INFO.

5) CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2005/2006

Monsieur ROUZE présente le projet de calendrier IUT pour la période 2005/2006 qui tient compte des périodes de fermeture de l'UVHC. Ce calendrier a été adopté par le conseil de direction du 7 février 2005.

Madame RAVEZ fait remarquer que le nouveau Programme Pédagogique prévoit 35 semaines en première année.

Monsieur ROUZE répond que dès la mise en place définitive et officielle des nouveaux programmes (notamment après parution au BO) les modifications seront apportées sur ce calendrier, si nécessaire.

Adopté à l'unanimité

4) COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2004

Monsieur ROUZE demande aux membres du conseil de bien vouloir prendre le document qui leur a été adressé à l'appui de la convocation.

En fonctionnement, les recettes ordonnées dans l'année 2003 s'élèvent à 4 678 063,20€ et les dépenses réalisées s'arrêtent à 4 793 780,92 €.

En Investissement apparaissent les opérations en capital de l'année dont le total des dépenses est de 661 448,26 € et le total des recettes de 759 592,57 €.

Le résultat de fonctionnement s'élève à -115 717,72 € .

Le résultat d'investissement est de + 98 144,31 € d'où un résultat global négatif de -17 573 ,41 (contre + 547 752,80€ en 2003 et + 231 547,36€ en 2002)

Le compte financier fait apparaître un excédent cumulé à la fin 2004 de 2 683 355,62 €.

Monsieur ROUZE explique, à l'appui des différents graphiques la situation financière de l'IUT, notamment le faible déficit de fonctionnement du essentiellement a la mise en place progressive de la LOLF au sein de l'UVHC. A ce titre, l'iut a du prendre en charge en 2004 le paiement d'un « 5 »ème trimestre d'heures complémentaires qui était auparavant payé en n+1.

L'analyse du compte financier et les tableaux en annexe permettent de suivre l'évolution cumulée des recettes depuis 1983 par type de formation ainsi que l'évolution des investissements. D'autre part, Monsieur ROUZE attire l'attention des membres du conseil sur l'origine des ressources propres notamment dans le cadre du partenariat avec les entreprises (taxe d'apprentissage, prestations de formation continue aux entreprises).

Monsieur FRANCOIS s'interroge quant à la baisse des contrats de qualifications. Monsieur ROUZE indique que le paysage réglementaire de la formation professionnelle est profondément modifié. L'IUT et le service Formation Continue travaille à adapter son offre.

Monsieur BRICOUT indique que les réserves des services généraux de l'UVHC sont déficitaires à hauteur de 4 millions d'euros. Ce déficit provient essentiellement du programme pluriannuel de grosse maintenance dont profite les composantes qui bénéficient de réserves positives. Cependant, des indicateurs font état d'un redressement des finances des services généraux. Aussi, il remercie Monsieur le Directeur de l'IUT de tenir compte des difficultés actuelles de l'UVHC.

Monsieur FARREYROL souhaite que le niveau d'investissement soit maintenu.

Monsieur FARREYROL propose de passer au vote :

Abstention : 0

Contre : 0

Le compte financier 2004 est adopté à l'unanimité.

5) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 2005 n°1

Monsieur le Président invite Monsieur ROUZE à présenter la décision modificative budgétaire n° 1 de l'IUT. Monsieur ROUZE présente le tableau qui a fait l'objet d'un envoi aux conseillers et précise qu'il s'agit à la fois d'un transfert (ressource supplémentaire) et d'un prélèvement. Il indique notamment que la DBM s'équilibre à hauteur de 353 440 euros dont la principale ressource provient des réserves à hauteur de 340 200 euros (soit 13% des réserves totales). 145 365 euros sont affectés en équipement le solde étant réparti entre les dépenses de personnel et le fonctionnement.

Monsieur ROUZE invite les conseillers à prendre connaissance de la ventilation proposée dans les différentes CR.

La DBM N° 1 de 2005 est adoptée à l'unanimité.

6) SUBVENTION :

Monsieur ROUZE demande également de prendre connaissance du tableau des subventions attribuées aux différentes associations pour l'année 2005. Ce tableau, déjà adopté en décembre 2004 lors du budget initial, tient compte d'une nouvelle subvention pour laquelle il est demandé au conseil de se prononcer (corpo ITCA pour 500 euros)

Adopté à l'unanimité

7) QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur ROUZE demande aux conseillers de prendre connaissance du tableau récapitulatif des différents tarifs de frais dossiers. Notamment celui de la licence professionnelle qui est fixé à 22,87 euros . Les autres tarifs figurant sur le tableau ont été adoptés lors de séances précédentes.

Monsieur VANDEVILLE fait remarquer qu'il s'agit uniquement des frais de dossiers de la formation initiale. Monsieur ROUZE indique que le conseil de l'IUT sera prochainement invité à délibérer sur l'ensemble des tarifs qui seront applicables en 2006.

- Monsieur FARREYROL fait part de l'inquiétude des Directeurs d'IUT et des Présidents de Conseil d'IUT concernant les modalités d'application de la LOLF. En effet, la mise en œuvre de cette nouvelle loi fixe des objectifs à chaque établissement public qui sont déclinés en Missions puis en Programme et enfin en Actions voir même des sous-actions. Aussi l'ensemble des IUT doivent être vigilants par rapport au fléchage des moyens (article L713-9 du code de l'Éducation) qui pourrait être contourné dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF.

Monsieur FARREYROL indique que l'ADIUT et l'UNPIUT ont été reçus au Ministère (DES) afin de faire part de leurs inquiétudes. Monsieur ROUZE indique qu'à la suite de cette réunion, le ministère a écrit au président de l'ADIUT le 22 mars 2005 pour rassurer les directeurs d'IUT sur l'impact de la LOLF dans les IUT et propose un groupe de travail entre les représentants de la DES et l'ADIUT sur la mise en œuvre de la LOLF en IUT. Le fléchage des moyens n'est pas remis en cause. Une première réunion a eu lieu le 24 mars 2005.

La séance est levée à 20 heures.

Le Directeur de l' IUT

Jean-Pierre ROUZE